

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2024 à 18h30

## Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC 03. Commission d'Appel d'Offres - Election

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la commission d'appel d'offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT.

L'article L1411-5 du CGCT relative à la commission de délégation de service public dispose que la commission est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Vu les articles L.1414-2, L.1411-5 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant constitution et composition de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération du 22 mai 2023 portant composition de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération du 6 novembre 2023 portant modification de la commission d'appel d'offres,

Considérant la démission de l'ensemble de ses fonctions de Madame Rosine LEVERRIER,

Considérant que le CGCT ne prévoit pas de règles concernant le remplacement des membres titulaires et suppléants de la CAO,

Considérant qu'il est nécessaire de respecter la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour assurer le respect du pluralisme prévu par le CGCT,

Considérant qu'afin de respecter le pluralisme de la CAO, il est proposé au conseil municipal de procéder à une nouvelle élection de la CAO,

Considérant qu'après appel de candidatures, une seule liste est présentée, composée ainsi : Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240221-20240221-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024 Publication : 01/03/2024





Titulaires	Suppléants
Nicole DESMOTTES – Présidente	Annie ROSSI – Présidente suppléante
Joël DROULLON Gilles MALOISEL Pierre-Henri GALLIER Gilles ALLEGRE Maryse DUVAUX	Guy VELANY Michel LELARGE Corentin GOETHALS Jane PIGAULT Régis PICOT

Considérant qu'après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée pour élire les membres de la commission d'appel d'offres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit les membres de la commission d'appel d'offres ainsi :

Titulaires	Suppléants
Nicole DESMOTTES – Présidente	Annie ROSSI – Présidente suppléante
Joël DROULLON Gilles MALOISEL Pierre-Henri GALLIER Gilles ALLEGRE Maryse DUVAUX	Guy VELANY Michel LELARGE Corentin GOETHALS Jane PIGAULT Régis PICOT

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240221-20240221-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024 Publication : 01/03/2024



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 02

Le 21 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 15 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 15 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	×			
MALOISEL Gilles	$\boxtimes$			
VELANY Guy	×			
CHÉNEL Fernand	×			
GALLIER Pierre-Henri	×			
MAINCENT Lyliane		X		Pierre-Henri GALLIEI
GOETHALS Corentin	X			
ROSSI Annie	×			
PICOT Régis	×			
MADELAINE Catherine	×			
OLLIVIER Valérie	×			
DROULLON Joël	×			
BAZIN Lucien	×			
LEMARCHAND Marie-Claire	×			
FOUBERT Françoise	×			
BALLÉ Marie-Noëlle	×			
CORDIER Marie-Ange	×			
ROBBES Martine	X			
LE DRÉAU Nathalie	X			
DUMONT Eric		X		Jacques COURTEILLI
COIGNARD Cindy	X			
MALLÉON Philippe e réception - Ministère de l'Intérieur	X			
oso476-202462211262462£1-03-DE		X		Valérie OLLIVIER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024 Publication: 01/03/2024



			1	T
LELARGE Michel	X			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		×		Martine ROBBES
GOSSMANN Patrick	×			
BLANC Meiggie		×		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			×	
COURTEILLE Jacques	X			
MASSÉ Aurélie		×		Régis PICOT
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra		×		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony		☒		Gilles MALOISEL
ROBLIN Sylvie	区			
LEFEBVRE Yoann			X	
MARTIN Pascal	×			
PIGAULT Jane	X			
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	X			
DUBOURGUAIS Roselyne	区			
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		X		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	区			
LABROUSSE Sabrina	区			
ALLEGRE Gilles	区			
LAURENT Françoise	区			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240221-20240221-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024 Publication : 01/03/2024